



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-huitième session
Bonn, 30 avril-10 mai 2018**

Point 16 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives au renforcement des capacités
dans les pays en développement
Renforcement des capacités au titre de la Convention**

Renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction les rapports de synthèse¹ établis par le secrétariat dans le but de faciliter le suivi et l'examen réguliers de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, établi en vertu de la décision 2/CP.7 et confirmé dans des décisions ultérieures², ainsi que le rapport de synthèse sur la sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités³.
2. Le SBI a réaffirmé l'utilité de l'objectif et de la portée du renforcement des capacités dans les pays en développement, définis dans la décision 2/CP.7, et noté que certains progrès avaient été accomplis dans l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel.
3. Il a noté l'importance du rôle que jouait le renforcement des capacités en contribuant à la mise en œuvre effective de la Convention, et estimé que les domaines actuels et nouveaux dans le contexte de la Convention et de l'Accord de Paris devaient aussi être pris en considération dans la poursuite de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.
4. Le SBI a reconnu l'intérêt du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et a noté que celui-ci était un moyen d'échanger régulièrement des informations, des bonnes pratiques et des enseignements pour un grand nombre de parties prenantes agissant dans le cadre et en dehors de la Convention, ainsi que de contribuer au suivi et à l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités.
5. Le SBI a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui était chargé de remédier aux lacunes actuelles et nouvelles liées à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et d'intensifier encore les efforts dans ce domaine.

¹ FCCC/SBI/2018/3 et Add.1, et FCCC/SBI/2018/5.

² Confirmé dans les décisions 2/CP.10 et 4/CP.12.

³ FCCC/SBI/2017/9.



6. Le SBI a accueilli avec satisfaction le thème commun du septième Forum de Durban sur le renforcement des capacités et de la deuxième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui ont lieu au cours de la session, à savoir : les activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

7. Le SBI a pris note des lacunes, des besoins et des problèmes nouveaux en matière de capacités, qui avaient trait par exemple aux contributions déterminées au niveau national, aux plans nationaux d'adaptation, aux activités de mesure, de notification et de vérification, à l'accès au financement de l'action climatique et à d'autres éléments mentionnés dans le rapport de synthèse⁴, et s'est félicité de l'intensification des efforts déployés par les Parties et les parties prenantes pour trouver des solutions.

8. Le SBI a également pris note de l'utilité et de l'importance de faire participer diverses parties prenantes aux niveaux infranational, national et régional à la poursuite de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.

⁴ FCCC/SBI/2018/5.